

ministères tels que celui de la Marine et des Pêcheries, celui des Chemins de fer et des Canaux et celui des Postes. De tout cela il a été question en cette Chambre et par toute la province depuis quinze ou vingt ans. Le sujet n'est donc pas nouveau.

Nous avons demandé et prôné cette réforme. La réponse que l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries a faite à une petite question que je lui posais l'autre jour fait voir comment son ministère envisage ce problème. Je lui demandais s'il savait que le port de Summerside était véritablement ouvert à la navigation, et que le steamer "Stanley" pourrait s'y rendre pour faire le transport des passagers et des marchandises entre Summerside et Cap Tourmentin, au lieu de l'utiliser entre Georgetown et Pictou pour le transport de nos produits de Tignish à Georgetown sur le littoral de l'île du Prince-Edouard et celui des voyageurs à bord de l'Intercolonial venant de centaines de milles peut-être, alors qu'avec un peu d'attention et de prévoyance, le département pourrait établir un service direct, ou presque, entre la terre ferme et le point de l'île du Prince-Edouard que je viens de mentionner. Le ministre me répondit que les capitaines des navires faisant ce service avaient une entière discrétion quant aux voyages de ces derniers.

N'est-ce pas là un bel état de choses ? Il n'est pas étonnant que la commission de la réforme bureaucratique ait fait le rapport que nous connaissons, si nous tenons compte du risque que nous courons de ce que les capitaines de navires ont toute l'autorité voulue pour diriger à leur guise le travail le plus important du ministère de la Marine et des Pêcheries. Nous avons à Charlottetown un fonctionnaire qui représente le département de la Marine et des Pêcheries. Pourquoi ne pas lui imposer la responsabilité de ce qui peut se produire, et ne pas lui permettre de faire rapport de l'état de choses qui existe dans cette province ? L'idée de laisser le règlement de cette question aux deux capitaines de navires qui quittent un port de l'extrémité ouest de l'île, et qui ne connaissent rien de l'état de choses qui existe dans différentes parties de cette province, parce qu'ils font la traversée de Georgetown à Pictou, est quelque chose de renversant et que ne saurait concevoir l'esprit de quiconque désire administrer le département d'après les principes suivis par ceux qui s'occupent d'affaires. Il est grandement temps que la responsabilité de ces moyens de communication entre la terre ferme et l'île du Prince-Edouard incombe à un département auquel on pourrait s'adresser pour le redressement des torts dont on souffrirait. Le ministère de la Marine et des Pêcheries impute au département des Chemins de fer et des Canaux le blâme pour le service défectueux du courrier et des passagers. De son côté le

M. LEFURGEY.

ministère des Chemins de fer et des Canaux rejette la faute sur le département des Postes qui, lui, renvoie la balle au ministère des Chemins de fer et des Canaux, et voilà les insanités et les mensonges qui ont été monnaie courante depuis des années.

La dernière partie du projet de résolution présenté par l'honorable député contient bien quelque chose de bon, mais si je m'en rapporte à mon expérience du passé, je ne puis espérer que le Gouvernement prendra des mesures efficaces dans le but de remédier à l'état de choses dont on se plaint aujourd'hui. S'il s'agissait d'une question nouvelle ou si l'on ignorait les conditions dans lesquelles se fait ce service, je n'espérerais pas que les ministres actuels fassent quelque chose pour remédier à ces griefs, sauf, peut-être, qu'ils tenteraient le coup des promesses et des attermolements parce que les élections vont se faire l'automne prochain. Quoi qu'il en soit cette partie du projet de résolution a du bon, et j'espère que le Gouvernement s'entendra pour placer ce service sous la direction du département des Chemins de fer et des Canaux, et alors nous aurons un ministère responsable de tout ce qui se rattache à ce service.

M. TAYLOR : Je voudrais demander à l'honorable ministre des Chemins de fer et des Canaux (M. Graham) ce qu'il en coûterait au pays pour exécuter l'entreprise mentionnée dans la première partie de ce projet de résolution. A-t-il une idée de cela ?

L'hon. M. EMMERSON : A mon avis, il est très malheureux qu'un projet de résolution soit discuté...

M. TAYLOR : Je m'enquerais auprès de l'honorable ministre.

L'hon. M. EMMERSON : Je suppose que l'honorable ministre répondra peut-être plus tard à votre question.

M. TAYLOR : Je me proposais de faire certaines considérations après avoir obtenu une réponse de l'honorable ministre.

L'hon. M. GRAHAM : Je n'ai pas calculé le coût de cette entreprise. Si ce projet se réalisait, j'imagine qu'il serait plus avantageux de l'exécuter graduellement, et non pas d'un seul coup. Ces travaux coûteront un montant considérable.

M. TAYLOR : Combien ?

L'hon. M. GRAHAM : Je n'aimerais pas donner ici une estimation du coût de cette entreprise.

M. TAYLOR : Je crois qu'il faudra dépenser \$100,000 ou \$200,000 pour opérer ce changement. Il faudra changer tous nos livres et nos estampes, sans compter que nous devons repeindre tous nos wagons et les étiqueter de nouveau.